



PROCÈS-VERBAL

JUIN 2020

Le 27 mai 2020 à 19 heures, séance de travail préparatoire à la séance ordinaire du conseil du 1^{er} juin 2020 en visioconférence.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, le lundi 1^{er} juin 2020 à 19 heures 30.

Le conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton siège en séance ordinaire par voie visioconférence.

SONT PRÉSENTS à cette visioconférence : mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, messieurs Rémi Laprise, Sylvain Gagné-Bernier et Mathieu Therrien, conseillers. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de M. Bruno Gagné, maire.

EST ABSENT : monsieur Mario Nadeau, conseiller.

Assistent également à la séance par visioconférence madame Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et ouvre la séance.

Résolution : 01-06-2020 (acceptation de la séance ordinaire par voie visioconférence)

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, datée du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à

l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

En conséquence, il est proposé par M. Mathieu Therrien appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence (Zoom). Adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire à huis clos en visioconférence, résolution ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 4 mai 2020 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Demande de subvention (dons) ;
7. Rapports des employés et organismes ;
8. Discussions diverses :
 - Présentation du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2019 par M. Bruno Gagné, maire, période de 15 jours pour soumettre questions et commentaires ;
 - Demande d'appui « Projet de desserte en mobilité de TÉLUS », résolution ;
 - Remboursement de taxes suite démolition d'un bâtiment, résolution ;
 - Suivi dossier d'acquisition église-mandat pour l'engagement d'un arpenteur géomètre, résolution ;
 - Aire de jeux — parc-o-mètre — inspection des aires de jeux ;
 - Terrain de jeux ;
 - Réparation de la table de pique-nique, voir photos ;
 - Voirie :
 - Achat de calcium en flocons, acceptation des coûts ;
 - Proposition pour 2021, achat de calcium liquide — Adrien Roy et Filles ;

- Cimota — estimation de coûts pour scellement de fissure — acceptation ;
 - Robitaille équipement, autorisation d'achat de 15 bits au carbure rotatifs ;
 - Dossier remplacement de tuyaux à bulles — suivi du dossier ;
 - Réparation bâtiments municipaux ;
 - Garage municipal ;
9. Varia :
 10. Comptes
 11. Période de questions ;
 12. Levée de la séance.

Résolution : 02-06-2020

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2020

Une copie du procès-verbal du 4 mai 2020 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale en dépose une copie.

Résolution : 03-06-2020

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions.

Aucune question n'a été transmise par courriel.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 04-06-2020 (vente trottoir)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'autoriser l'organisme Centre d'entraide Familiale de la MRC de Montmagny à utilisation le trottoir à l'entrée du 504 rue Principale, du 25 au 30 juin 2020, pour une vente trottoir. Cependant, à cause de la COVID-19, l'organisme doit faire respecter les mesures de distanciation, de désinfections demandées par la santé publique et s'assurer de la sécurité de ses employés et clients. Les véhicules des clients ne doivent pas être stationnés dans la rue principale (route 216) et devant les portes du poste incendie. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 05-06-2020 (frais de formation pour l'utilisation de la plateforme VIA-Elearning)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU de payer à la Ville de Montmagny les frais d'utilisation de la plateforme VIA-Elearning qui sert à la formation à distance des services en sécurité incendie. 3 candidats pour notre municipalité. Coût d'environ 100 \$ pour chaque candidat. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 06-06-2020 (conseillère en emploi mobile)

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour Jeunesse-emploi de la MRC de Montmagny désire offrir mensuellement le service de conseillère en emploi dans les locaux des municipalités afin de favoriser l'accès à leurs services ;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes en période de pandémie de la Covid-19 et que présentement nous devons limiter l'accès au bureau municipal et respecter les normes sanitaires en milieu de travail ;

En conséquence, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU que pour l'instant la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton ne peut répondre à la demande de l'organisme Carrefour jeunesse-emploi pour le prêt d'un local avec imprimante couleur pour offrir le service de conseillère en emploi mobile. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 07-06-2020 (désignation d'un fonctionnaire désigné, inspecteur en bâtiment et adjoints)

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la MRC de Montmagny concernant l'utilisation de ressources humaines pour le traitement de divers dossiers, notamment en matière d'urbanisme, d'environnement, etc. ;

CONSIDÉRANT que l'émission des permis à l'égard des règlements d'urbanisme, du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (c. Q - 2, r.22) et du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (c. Q -2, r.35.2) sont confiées à la MRC de Montmagny dans le cadre de cette entente ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton par résolution a désigné madame Valérie Gagné à titre d'officier municipal responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme et de la réglementation régissant la mise en place des installations septiques et des puits d'alimentation en eau potable ;

CONSIDÉRANT que madame Valérie Gagné est affectée à ces fonctions à la MRC de Montmagny ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Gagné Bernier
APPUYÉ PAR : Mme Linda Paré
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton désigne, madame Valérie Gagné, ou en son absence monsieur Pierre-Olivier Bélanger, tous deux étant inspecteurs en bâtiment, ou monsieur Charles Lessard, conseiller en urbanisme, à titre d'inspecteur chargé, pour et au nom de la Municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, de l'émission des permis à l'égard des règlements d'urbanisme, du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (c. Q -2, r.22) et du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (c. Q -2, r.35.2) à être délivrés sur son territoire ;

QUE monsieur Pierre-Olivier Bélanger, madame Valérie Gagné et monsieur Charles Lessard soient autorisés à appliquer les règlements municipaux sur les animaux et sur les nuisances ;

QUE monsieur Pierre-Olivier Bélanger, madame Valérie Gagné et monsieur Charles Lessard soient autorisés à délivrer des avis et des constats d'infraction pour toute contravention dont ils ont charge d'application ;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre-Olivier Bélanger, à madame Valérie Gagné, à monsieur Charles Lessard, à la MRC de Montmagny de même qu'au directeur adjoint à l'aménagement. Cette résolution abroge la résolution 07-03-2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Résolution : 08-06-2020 (commandite)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU de verser un montant de 75,00 \$ en commandite à l'école secondaire Saint-Paul pour un évènement spécial soulignant la fin du secondaire. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 09-06-2020 (engagement financier IRM)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée à verser à l'Hôtel-Dieu-de-Montmagny, durant 5 ans, le montant de 461 \$ par année, pour l'achat d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique ;

En conséquence, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'autoriser le versement de 461,00 \$ à la Fondation de l'Hôtel-Dieu-de-Montmagny pour l'acquisition d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM). Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

M. Sylvain Gagné-Bernier donne de l'information concernant l'ouverture probable du Centre de Plein-Air.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Rapport aux citoyens

Tel que mentionné dans l'article 176.2.2 du Code municipal, M. Bruno Gagné, maire, fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'année précédente soit 2019. Ledit rapport sera publié dans le prochain journal CLEF et sur le site de la municipalité.

Résolution : 10-06-2020 (période de questions et commentaires)

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle créée par la COVID-19, les séances du conseil peuvent se tenir sans la présence des citoyens et il est donc impossible de tenir une période de questions traditionnelle ;

CONSIDÉRANT QUE les obligations de déposer le rapport du Maire aux citoyens et de publier le compte rendu ou l'enregistrement (audio ou vidéo) des délibérations sur le site de la municipalité sont maintenues ;

En conséquence, il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de déterminer une période de 15 jours pour que les citoyens puissent soumettre leurs questions et commentaires à la municipalité. Période du 15 au 30 juin. Adresse courriel : munapoli@globetrotter.net. Les réponses seront données lors de la séance subséquente. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 11-06-2020 (soutien au dépôt effectué par TELUS dans le cadre d'appel à projets du Fonds pour la Large bande pour les municipalités de Saint-Paul [en totalité] et de Sainte-Apolline [en partie] dans la MRC de Montmagny)

ATTENDU que les fournisseurs en télécommunication, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population ainsi que de territoires accidentés, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à Internet haute vitesse (IHV) et de mobilité dans les milieux ruraux ;

ATTENDU que la région n'a pas pu bénéficier des programmes antérieurs, car ceux-ci comportaient des critères d'admissibilité qui désavantageaient plusieurs zones périurbaines partiellement desservies ou encore ne visaient pas le financement d'infrastructures en mobilité ;

ATTENDU que le Fonds du CRTC pour la large bande, lancé en 2017 et alimenté par les fonds propres des télécommunicateurs, a pour but d'atteindre l'objectif de service universel soit la disponibilité d'une connexion IHV d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement pour tous les ménages canadiens **ainsi que l'accès aux services mobiles de dernière génération** (décision du CRTC 2016-496) ;

ATTENDU que le Fonds du CRTC établit la base d'admissibilité pour l'aide financière par l'entremise de zones hexagonales semblables à celles des programmes précédents tout en rendant admissibles au financement les hexagones où aucun ménage n'est desservi par une connexion 50/10 Mbps ou encore par un signal cellulaire est capté n'eût égard à sa qualité ;

ATTENDU que les dépôts des entreprises de télécommunications ou promoteurs intéressés à ce nouveau programme auront lieu le 1^{er} juin prochain ;

ATTENDU que les représentants de la MRC de Montmagny ont pris connaissance du dépôt que souhaite effectuer l'entreprise TELUS afin de moderniser prioritairement ses infrastructures en **couverture mobile sur son territoire** dans les municipalités de St-Paul-de-Montminy et de Ste-Apolline-de-Patton ;

ATTENDU l'urgence d'agir dans les municipalités de St-Paul-de-Montminy et de Ste-Apolline-de-Patton pour répondre aux besoins des citoyens et des entreprises afin de créer les meilleures conditions possibles favorisant l'occupation dynamique du territoire assurant les prérogatives de sécurité publique ainsi que le développement économique et touristique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Dominique Bernard et résolu à l'unanimité :

Que la MRC de Montmagny signifie officiellement qu'elle appuie le dépôt effectué par l'entreprise TELUS afin d'assurer le déploiement d'infrastructures mobiles dans le cadre du financement du programme Fonds pour la Large Bande sur son territoire pour les municipalités de St-Paul-de-Montminy et de Ste-Apolline-de-Patton ;

Que copie de cette résolution soit transmise à : CRTC (?), au député fédéral Bernard Généreux et à la députée provinciale Marie-Eve Proulx. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 12-06-2020 (remboursement de taxes)

Comme suite au regroupement de plusieurs unités d'évaluation en une seule et la démolition du chalet situé au 689 de la route de l'Espérance ;

En conséquence, il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU d'autoriser un remboursement de taxes au montant de 306,49 \$ à Mme Carole Guimont, matricule 2396 99 0070 0 000 0000. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 13-06-2020 (demande de prix arpenteur-géomètre)

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU de demander des prix à deux arpenteurs-géomètres pour l'arpentage du terrain qui sera cédé par le conseil de Fabrique à la municipalité. Les frais d'arpentage seront payés par la municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Aucune décision concernant l'inspection des aires de jeux. Le dossier est à suivre.

Résolution : 14-06-2020 (terrain de jeux)

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle créée par la COVID-19, il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que pour l'été 2020, la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton n'offrira pas le service de terrain de jeux ou camp de jour aux enfants de la municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 15-06-2020 (table de pique-nique, terrain des loisirs)

CONSIDÉRANT QUE le toit de la table de pique-nique situé près du bâtiment La Rafale a été détruit par le vent ;

En conséquence, il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de ne pas refaire le toit, réparer la table seulement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 16-06-2020 (achat de chlorure de calcium en flocons)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de faire l'achat de 140 sacs de chlorure de calcium en flocons du fournisseur Sel Warwick, au coût de 26,20 \$ du sac. Les frais de livraison sont compris dans le prix. 3668,00 \$, plus les taxes applicables. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 17-06-2020 (contrat de chlorure de calcium liquide pour l'année 2021)

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Transport Adrien Roy & Filles inc. propose à la municipalité de renouveler le contrat d'achat de chlorure de calcium liquide pour l'année 2021 au même taux que 2020 soit 0,362 \$ du litre. Que ce taux comprend le produit, le matériel, le transport et l'épandage ;

En conséquence, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'accepter la proposition de l'entreprise Transport Adrien & Filles et de renouveler le contrat d'achat de chlorure de calcium (densité 35%) au taux de 0,362 \$ du litre pour l'année 2021. Ce taux comprend le produit, le matériel, le transport et l'épandage, les taxes sont en sus. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 18-06-2020 (scellement de fissures Compagnie Cimota)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU d'accepter la proposition de la compagnie Cimota pour des travaux de scellement de fissures au coût de 3000 \$. Ce montant comprend la main-d'œuvre et l'équipement pour l'exécution des travaux. Fourniture et application du produit Mac-Seal 6690-4MOD, nettoyage et chauffage des fissures, fourniture et application du produit antidérapant ainsi que la gestion de la circulation et signalisation. Les frais de mobilisation/démobilisation de 2000 \$ sont partagés entre la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton et Sainte-Lucie-de-Beaugard. Coût total des travaux pour Sainte-Apolline-de-Patton 4000 \$, plus les taxes applicables. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 19-06-2020 (autorisation d'achat de bit-C858-pointes au carbure rotatives)

Il est proposé par M. Sylvain Gagné-Bernier, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de 15 pointes au carbure rotatives de l'entreprise Robitaille équipement inc. Total de la dépense : 273,07 \$, taxes incluses. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 20-06-2020 (autorisation d'achat de tuyaux Bulle)

Il est proposé par M. Sylvain Gagné-Bernier, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de Tuyau Bulle ½ pour remplacer une section du système de traitement des eaux usées Roseau épurateur La dépense sera prise dans le compte 02-415-00-640 renouvellement mécanique-traitement et 59-131-10 surplus de fonctionnement accumulé affecté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bâtiments municipaux

Le dossier concernant la réparation des bâtiments municipaux est à suivre.

Résolution : 21-06-2020 (garage municipal)

CONSIDÉRANT QU'il devient essentiel d'avoir un garage municipal pour faire l'entretien régulier des véhicules et équipements de voirie et du service incendie de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de demander une proposition d'honoraires professionnels à l'entreprise Atelier Guy Architectes pour la conception de plans et devis (relevé terrain, plan et devis pour soumission et pour construction, estimation des coûts du projet, appel d'offres) et surveillance du chantier pour le projet de construction d'un garage municipal. À inclure des rencontres avec les membres du conseil pour discuter du projet. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. VARIA

Résolution : 22-06-2020 (travaux d'entretien bâtiment)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU de faire sceller le tour de la cheminée du bâtiment 9 du Centre de Plein-Air par l'entreprise Construction Rénovation Lachance enr. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 23-06-2020 (ouverture du poste de directeur général et secrétaire-trésorier)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'ouvrir le poste de directeur général et secrétaire-trésorier. De contacter le Centre d'aide et de recherche d'emploi de la MRC de Montmagny pour le recrutement de candidats ou candidates pour pourvoir à ce poste. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. COMPTES

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Doris Godbout

Salaires du 26 avril au 23 mai 2020

7 097,99 \$

Résolution : 24-06-2020 (comptes)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 85 099,90 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le maire ou maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président ouvre la deuxième période de questions.

Aucune question.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 24-06-2020 (levée de la séance)

Il est 20 heures 46. Il est proposé par M. Mathieu Therrien appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Doris Godbout, d.g. et sec.-trés.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.
